

BUDGET PRIN

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : **DAJI_D2026_192** avec **0** pièce(s) jointe(s)

Date de décision : **10/08/2026**

Objet : **Décision - don oeuvres vincent barré**

Nature : **Arrêtés individuels**

Matière : **Domaines de competences par themes - Culture**

Date de télétransmission : **10/08/2026** Agent de transmission : **AUTOMATE**

Acte : **DFCPAJI_D2026_192 = D_cision = Don Oeuvres Vincent Barr__signe.pdf**

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

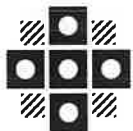
Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte : **059-215905993-20260810-DAJI_D2026_192-AI**

Date de réception de l'acte par la Préfecture : **10/08/2026**



Tourcoing

Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq
BP 80479
59208 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 23 37 00
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU NORD

VILLE DE TOURCOING

Direction du Rayonnement Culturel
DFCPAJI_2026_0192

MUba Eugène Leroy

Acceptation Don de l'œuvre de
Vincent Barré « La Colonie Blanche »,
ensemble de 3 séries de 4 sculptures

Application de l'article L2122-22 du code Général des Collectivités Territoriales

Nous, Maire de la Ville de Tourcoing,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-22 et L2122-23,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°7 du 28 mars 2026 portant application des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son alinéa 9,

Considérant qu'en vertu de la délibération susvisée, Madame le Maire peut : « *accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions, ni de charges* »,

Considérant que par courrier du 6 août 2025, Monsieur Vincent Barré a souhaité offrir à la Ville de Tourcoing une de ses œuvres « *La Colonie Blanche* », ensemble de 3 séries de 4 sculptures ou « *épinés* » en porcelaine de Limoges ;

Considérant l'autorisation donnée par le service des musées de France du Ministère de la Culture pour l'acquisition de cette œuvre de Vincent Barré en date du 12 mars 2026 ;

Considérant l'intérêt que représentent ces œuvres pour l'enrichissement des collections du MUba Eugène Leroy

DECIDONS

Article 1 : La Ville de Tourcoing accepte le don manuel avec demande de reçu fiscal, de Monsieur Vincent Barré de l'œuvre suivante :

Vincent Barré : La Colonie blanche, ensemble de 3 séries de quatre pièces marquées A, B, C et D, 2005, porcelaine.

La valeur estimée de ce don est de 18 000 euros (dix-huit mille euros), soit 1 500 € la pièce.

Article 2 : Ces œuvres seront inscrites à l'inventaire de la commune.

Article 3 : Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal et sera transcrite sur le registre des décisions.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera :

- Transmis aux services concernés pour application ;
- Transmis à Monsieur le Préfet du Nord, Préfet des Hauts-de-France ;
- Transmis à la Trésorerie de TOURCOING.

Article 5 : La date publication fait courir le délai de deux mois de recours contentieux contre la présente décision devant le Tribunal Administratif de Lille, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 LILLE CEDEX. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérécourse citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr. Cette décision peut également faire l'objet d'un recours gracieux devant Madame le Maire dans les mêmes conditions de délai.

Fait à TOURCOING, en l'Hôtel de Ville, le lundi 10 août 2026



Madame Doriane BECUE
Maire de la Ville de Tourcoing

Accusé réception en Préfecture le : 10 AOUT 2026

Publié sur le site Internet le : 10 AOUT 2026

